

Histoires de Befar

“ Communication dans le cadre de la journée d'étude, "1873-2023, cent-cinquante ans de collaboration entre les Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Du passé vers l'avenir", à l'École française de Rome et en ligne, 31 mars 2023.
Anne-Sophie Bourg, Bertrand Grandsagne, responsables des Éditions respectivement de l'EFR et de l'EFA

Une histoire éditoriale partagée : publier entre Athènes et Rome depuis 1876

À l'occasion de la journée consacrée au cent cinquante ans de collaboration entre l'École française d'Athènes et l'École française de Rome, il nous a paru naturel d'aborder la question des publications et, plus particulièrement, celle des coéditions et des collaborations éditoriales qui unissent encore aujourd'hui nos deux institutions.

Nous avons choisi de le faire à partir d'une publication emblématique, ne serait-ce que par le nom qu'elle porte : la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, la fameuse BEFAR. Depuis sa création, cette collection accueille une part essentielle des travaux issus des deux Écoles, en particulier les thèses et recherches de leurs membres et anciens membres.

Nous souhaitons en retracer, nécessairement à grands traits, quelques épisodes qui nous paraissent particulièrement révélateurs de la collaboration entre les deux institutions. En nous plongeant dans leurs archives respectives, une évidence s'est rapidement imposée : le lien entre les Écoles, la recherche et les publications est présent dès l'origine. Il relève d'un même projet intellectuel, que les correspondances, les archives administratives et les textes réglementaires permettent aujourd'hui de reconstituer.

Publier : une nécessité qui ne va pas encore de soi

Nous considérons aujourd'hui la publication comme l'aboutissement naturel d'un travail scientifique. Au milieu du XIX^e siècle, cela était loin d'être aussi évident. Théobald Piscatory lui-même avait très tôt encouragé les jeunes « Athéniens » à écrire et à faire connaître leurs travaux. Ceux-ci publiaient alors dans différents périodiques : *Le Moniteur*, le *Journal de l'Instruction publique*, la *Revue des Deux Mondes*. Entre 1850 et 1856, certains mémoires furent également insérés dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

Lorsque ce recueil fut supprimé en 1856, la question de la publication des « envois » de l'École se posa avec une acuité nouvelle. Plusieurs voix insistèrent alors sur la nécessité pour l'École

française d'Athènes de disposer de son propre organe de publication, exclusivement réservé à ses travaux. Le ministère hésita cependant, et le rétablissement des *Archives des missions scientifiques et littéraires* repoussa pour un temps le projet d'un recueil propre à l'École.

C'est ici que l'histoire d'Athènes et celle de Rome se rejoignent de façon particulièrement intéressante. La création de la section romaine de l'École française d'Athènes fait renaître l'idée d'une publication régulière. Et, comme cela a été plusieurs fois rappelé au cours de cette journée, la concurrence internationale, anglaise, mais surtout allemande, accélère considérablement la réflexion. La transformation de l'Institut de correspondance archéologique à Rome et la montée en puissance de la science allemande poussent les Français à réagir. Le même phénomène est perceptible à Athènes. Émile Burnouf s'en inquiète directement auprès du ministre Jules Simon. Le 8 janvier 1873, il lui explique que la création d'une succursale romaine permettrait à l'École de former de véritables savants et de rivaliser plus efficacement avec l'Allemagne. Quelques mois plus tard, le 7 avril 1873, il formule de manière encore plus explicite son programme :

“ La création de la succursale de Rome est la seconde étape du chemin que nous avons à parcourir ; la première était la construction de l'École d'Athènes. La troisième, comme je l'ai fait pressentir à Monsieur Thiers, sera la création d'un recueil régulier de mémoires et d'autres écrits formant un corps d'Annales propre à l'École française et qui puisse être opposé aux publications analogues de l'Allemagne.

L'idée est donc parfaitement claire : la publication scientifique n'est pas seulement envisagée comme un moyen de diffusion des recherches. Elle constitue un instrument de rayonnement et de concurrence intellectuelle.

Burnouf revient régulièrement sur cette question. Dans un projet de modification du régime de l'École d'Athènes rédigé en 1872, il souligne que la force de l'Institut archéologique allemand repose précisément sur « l'étendue et la régularité de ses publications ». Il déplore à l'inverse le sort de certains manuscrits français, remis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres puis oubliés, ou publiés dans des revues dont la diffusion reste insuffisante.

Il défend donc un principe simple : les mémoires de l'École doivent être publiés intégralement, régulièrement et dans des délais suffisamment courts pour ne pas décourager leurs auteurs.

Publication scientifique et diplomatie culturelle

La réflexion dépasse toutefois les seuls travaux des membres des deux Écoles.

Albert Dumont écrit ainsi à Émile Burnouf, le 7 juillet 1872, qu'il est indispensable d'attirer les savants italiens vers les institutions françaises et de faire en sorte qu'ils « partagent leurs communications entre nous et la Prusse ». Il ajoute : « Il nous faut tous les noms importants de l'Italie », puis étend immédiatement cette ambition à la Grèce, allant jusqu'à envisager de réserver plusieurs feuilles au grec moderne. La création d'institutions françaises à Athènes et à Rome et la

mise en place de publications capables de rivaliser avec celles de la science allemande participent donc d'une même stratégie.

L'enjeu est tout autant intellectuel que diplomatique. Il répond également à une attente fortement exprimée dans le monde académique et scientifique français.

Un texte d'Ernest Vinet, bibliothécaire de l'École nationale des beaux-arts, publié à la suite de l'annonce de la création de la section romaine, en donne une illustration particulièrement intéressante. Vinet imagine déjà ce que pourrait être l'organe de publication des deux Écoles. Plutôt que de voir les travaux de leurs membres disparaître dans de simples rapports destinés aux archives, il souhaite la création d'une véritable publication scientifique, conçue sur le modèle de celles de l'Institut de correspondance archéologique. Il va même jusqu'à imaginer la forme que pourrait prendre cette publication : un recueil consacré aux fouilles et aux recherches, éventuellement illustré avec le concours des artistes de la Villa Médicis. Mais son ambition va plus loin. La publication doit aussi former de futurs auteurs. Guidés et accompagnés, les jeunes membres seraient incités à écrire, à présenter leurs recherches à un public compétent et, selon ses propres termes, à se « piquer au jeu ». La publication scientifique devient ainsi un outil de formation intellectuelle autant qu'un instrument de diffusion et de rayonnement.

On voit donc se constituer autour des futures publications des deux Écoles un ensemble d'attentes extrêmement fortes : attentes scientifiques, pédagogiques, institutionnelles et diplomatiques.

Le décret de 1874 : un tournant décisif

Le décret relatif à l'École française d'Athènes du 26 novembre 1874, pris sous la présidence de Mac-Mahon, va permettre de franchir une étape décisive. Ce décret est notamment connu parce que son article 9 transforme la section romaine de l'École française d'Athènes en École d'archéologie de Rome. Mais son article 6 est tout aussi important pour notre histoire : il prévoit la publication, par les soins du ministre de l'Instruction publique et après avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des mémoires des membres de l'École française d'Athènes ainsi que des communications adressées par ses associés correspondants.

L'idée d'une « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », ou d'un titre très voisin, commence alors à prendre forme. Elle est reprise par Auguste Geffroy en 1876 dans une adresse au ministre. Ce qui frappe à la lecture des archives est la rapidité avec laquelle les événements s'enchaînent une fois le principe de la publication admis.

L'année 1876 est à cet égard déterminante pour la BEFAR.

Au mois d'août, Geffroy expose à nouveau ses conceptions. Les comptes rendus de l'Académie témoignent des discussions sur la nature de la future publication. Quicherat souhaite notamment que l'on recueille dans une sorte de journal les résultats des recherches des membres et que l'on privilégie les faits positifs, par exemple les améliorations de textes. Il considère que l'archéologie, disposant déjà de nombreux organes de publication, ne devrait pas nécessairement occuper toute la place. Geffroy fait alors observer que la future Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pourrait précisément accueillir ce type d'observations.

Entre les premières esquisses du projet et sa mise en œuvre, le calendrier s'accélère donc considérablement.

Dans son rapport de novembre 1876, la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome peut enfin annoncer que ce qui aurait dû être entrepris depuis le commencement de la production régulière des Écoles va voir le jour grâce à l'énergie et à l'insistance des deux directeurs, Auguste Geffroy et Albert Dumont. Le programme assigné à la nouvelle collection est ambitieux : les deux Écoles doivent offrir régulièrement des volumes dans lesquels seront abordées les grandes questions de philologie, d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire, avec l'esprit critique et la rigueur scientifique jugés indispensables, mais également avec une qualité d'exposition considérée comme caractéristique de la tradition savante française.

La BEFAR est née.

Le volume d'introduction est constitué notamment du *Mémoire sur une mission au mont Athos* de Louis Duchesne et Charles Bayet, publié à Paris chez Ernest Thorin en 1876. Les premiers fascicules réguliers suivent dès 1877.

Un dispositif éditorial entièrement organisé par le ministère

La naissance de la BEFAR est inséparable de l'article 6 du décret de novembre 1874 : c'est en effet le ministère qui prend en charge l'organisation de la publication.

Le 6 février 1877, la direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts transmet au directeur de l'École française d'Athènes la copie du traité conclu entre le ministère et Ernest Thorin, libraire-éditeur. Ce traité est exécutoire à compter du 1^{er} janvier 1877.

Il faut insister sur un point qui nous paraît aujourd'hui assez remarquable : la publication n'est alors pas gérée directement par les Écoles. C'est le ministère qui contracte avec un libraire-éditeur et qui organise concrètement la naissance de la collection.

Le traité est d'une concision assez remarquable. En une douzaine d'articles, il organise l'ensemble du dispositif : il définit la collection, fixe le rôle de chacun des protagonistes, ministère, Écoles d'Athènes et de Rome, éditeur, Commission des deux Écoles, détermine les caractéristiques matérielles des ouvrages, prévoit le budget et règle les modalités de diffusion gratuite et commerciale.

Le premier article arrête le titre : *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. La collection doit contenir les mémoires et travaux des deux Écoles.

Le traité va très loin dans la définition matérielle des volumes. Il prévoit une présentation uniforme, fixe le format, le type de papier, le nombre de feuilles attribué chaque année aux deux institutions et jusqu'à certains détails de fabrication.

La publication se fait en in-octavo sur papier cavalier. Un nombre maximal de feuilles est prévu pour chaque année et partagé entre Athènes et Rome. Si l'une des Écoles dépasse son contingent, l'équilibre doit être rétabli ultérieurement.

Le budget est lui aussi précisément encadré. Le ministère négocie avec l'éditeur le coût de l'impression, des planches et des illustrations.

Autrement dit, rien ou presque n'échappe au dispositif contractuel.

Diffuser les livres : un enjeu diplomatique

Le traité règle également la diffusion.

Une partie des exemplaires revient directement au ministère ; une autre est remise aux directeurs des Écoles afin qu'ils puissent les distribuer aux auteurs et à leurs propres correspondants. Plusieurs centaines d'exemplaires sont par ailleurs destinés à la vente, assurée par Ernest Thorin.

Les auteurs peuvent également traiter directement avec l'éditeur s'ils souhaitent faire imprimer des exemplaires supplémentaires.

Mais le plus spectaculaire est sans doute que le ministère ne se contente pas de fixer le fonctionnement éditorial et financier : il détermine également à qui doivent être envoyés les exemplaires d'hommage.

Une dépêche ministérielle de septembre 1877, signée sous le ministère de Joseph Brunet et adressée à la direction de l'École française de Rome, porte explicitement sur la « distribution des publications des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ». Elle établit la liste des destinataires auxquels l'administration doit adresser les volumes au nom des deux Écoles.

La première liste prévoit soixante-cinq collections.

Parmi les bibliothèques, institutions et personnalités destinataires apparaît une figure pour le moins remarquable : Sa Majesté l'Empereur du Brésil.

Deux ans plus tard, en 1879, une nouvelle lettre du ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, revient sur le même sujet. Elle complète la première liste : une collection est notamment attribuée au service de l'Exposition universelle et de nouveaux destinataires sont ajoutés. On y trouve, entre autres, l'ambassadeur de France auprès du roi d'Italie et l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

Il apparaît ainsi très clairement que la diffusion de la BEFAR constitue un véritable instrument de diplomatie culturelle.

Les directeurs des Écoles en sont eux-mêmes pleinement conscients. Le directeur de l'École française de Rome demande ainsi au ministère s'il ne serait pas préférable que certains exemplaires soient distribués directement par les soins du directeur. Présentés personnellement ou accompagnés d'une lettre, ces volumes pourraient, explique-t-il en substance, permettre d'obtenir

pour la bibliothèque et pour l'École des services, des dons ou des soutiens précieux.

Dans une autre correspondance, en 1880, apparaît un destinataire non moins prestigieux : le Saint-Père.

La BEFAR n'est donc pas seulement une collection scientifique : elle est aussi, dès son origine, un instrument institutionnel et diplomatique.

Un système étonnamment durable

Le dispositif mis en place en 1877 va faire preuve d'une remarquable longévité. Il connaîtra naturellement des modifications. Un nouveau traité intervient rapidement, portant notamment sur les inscriptions grecques et latines, les formats des pages de titre et l'augmentation du nombre de feuilles attribuées aux publications. Le budget est lui aussi relevé.

Mais l'architecture générale du système demeure inchangée. C'est probablement l'un des éléments les plus frappants que révèlent les archives : des décennies plus tard, on continue encore de se référer au traité initial. En 1935, par exemple, la publication de la thèse de Fernand Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse*, BEFAR 137, s'inscrit encore dans un cadre éditorial dont les principes remontent au dispositif ministériel de 1877.

Cette continuité ne signifie évidemment pas que le système ne soit jamais contesté. Bien au contraire.

Auteurs, éditeurs, Écoles, ministère : tout le monde se plaint

Les archives sont, de ce point de vue, assez rassurantes pour les responsables de publications que nous sommes aujourd'hui : les difficultés éditoriales n'ont manifestement rien de nouveau.

Toutes les parties prenantes se plaignent, et parfois dans des termes extrêmement vigoureux.

Les auteurs se plaignent des délais de publication et de l'éditeur. Il arrive même que ces récriminations trouvent place dans les ouvrages eux-mêmes, jusque dans les notes de bas de page.

L'éditeur, de son côté, se plaint des exigences des auteurs et des contraintes financières imposées par le système.

Dans une lettre de 1922 adressée à Charles Picard, alors directeur de l'École française d'Athènes, Eugène de Boccard explique que les anciens traités sont désormais très mal adaptés aux coûts réels de fabrication et qu'il lui arrive de devoir prendre à sa charge des sommes importantes. Il propose alors au directeur d'examiner directement avec lui la question lors de son prochain passage, en ajoutant en substance que, si l'on sollicite immédiatement le ministère pour réviser les accords, la procédure risque de ne jamais aboutir et de retarder tous les travaux.

L'éditeur rappelle également qu'il pratique pour les Écoles des tarifs particulièrement avantageux par rapport à ceux qu'il applique à d'autres administrations.

Mais les Écoles elles-mêmes ne sont pas en reste.

Dans une lettre de 1963 adressée à de Boccard, le directeur de l'École française de Rome déplore les excès d'un auteur tout en reprochant à l'éditeur d'avoir accepté des engagements financiers excessifs sans en avertir au préalable l'institution. Il rappelle que l'École est prête à soutenir l'éditeur dans ce type de situation, à condition d'être informée suffisamment tôt et précisément de la répartition des responsabilités financières.

Autrement dit : l'auteur est jugé imprudent, l'éditeur également, et l'École se retrouve entre les deux.

Le ministère, enfin, se plaint lui aussi.

En 1923, il rappelle aux directions des Écoles qu'elles doivent veiller plus attentivement au respect des dimensions prévues pour les mémoires. La BEFAR, explique-t-il, a été créée pour publier les thèses et, le cas échéant, certains travaux des membres ; elle n'a pas vocation à accueillir, sous prétexte d'appendices et de pièces justificatives, des séries de documents dont l'ampleur se développerait indéfiniment au cours de l'impression selon le bon vouloir des auteurs.

La question du volume des manuscrits n'est donc, elle non plus, absolument pas nouvelle.

Une économie éditoriale de plus en plus difficile

Les difficultés financières deviennent particulièrement sensibles au XXe siècle.

Dans une lettre de 1949 adressée à la direction de l'Enseignement supérieur, le directeur de l'École française de Rome récapitule le fonctionnement économique du système. L'École dispose alors d'un crédit spécifique pour les publications et participe, avec l'éditeur de Boccard, à une part importante des frais de publication des thèses des anciens membres dans la BEFAR.

Mais l'augmentation considérable des frais d'impression, l'accroissement — déjà qualifié de « déplorable » — du volume des thèses et le coût élevé de l'illustration des ouvrages archéologiques rendent progressivement le système difficilement soutenable.

Lorsque deux ou trois thèses importantes doivent paraître simultanément, le budget de l'École ne suffit plus.

Là encore, certaines problématiques nous sont étrangement familières.

Le prestige de la collection

Ces difficultés ne doivent cependant pas masquer le succès scientifique et symbolique de la BEFAR. Une vingtaine d'années après sa création, un rapport de la Commission des Écoles peut déjà célébrer avec un véritable « orgueil patriotique » l'ensemble monumental des publications des

deux institutions : quelque quatre-vingts volumes in-octavo et une quinzaine de volumes in-quarto ont alors été publiés. L'Académie peut, affirme le rapporteur, être fière de l'œuvre accomplie sous ses auspices « sur les bords du Tibre et au pied de l'Acropole ».

Cette idée de la BEFAR comme expression de l'érudition française se retrouve ensuite régulièrement dans les discours et les correspondances des directeurs. En 1937, Jérôme Carcopino présente la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome comme un véritable honneur de l'érudition française. Et près d'un siècle après sa fondation, Pierre Boyancé insiste encore sur la notoriété acquise par cette collection ancienne et sur le fait que ses ouvrages de synthèse font « l'honneur de nos deux grandes Écoles ».

La continuité est remarquable : un siècle après la parution des premiers volumes, la BEFAR reste une vitrine essentielle de l'activité scientifique de l'École française d'Athènes et de l'École française de Rome.

Le tournant des années 1970

Le système imaginé dans les années 1870 perdure, avec de multiples adaptations, jusqu'aux années 1970.

Cette décennie marque un véritable tournant : les Écoles françaises d'Athènes et de Rome se dotent progressivement de leurs propres structures de publication et deviennent elles-mêmes éditeurs. C'est une transformation importante, mais elle ne rompt pas totalement avec le dispositif antérieur.

Les deux Écoles continuent en effet à travailler avec de Boccard, dont le rôle évolue progressivement vers celui de diffuseur. La maison de Boccard avait constitué pendant près d'un siècle un lien éditorial particulièrement fort entre les deux institutions.

Les transformations graphiques et matérielles intervenues au cours des années 1970 peuvent parfois donner l'impression que les deux séries de la BEFAR suivent désormais des chemins séparés. Mais cette impression est en partie trompeuse : la collaboration entre l'EFA et l'EFR demeure.

Et cette collaboration se poursuit aujourd'hui.

Après environ cent quarante ans de relations avec la maison de Boccard, cette dernière n'occupe certes plus la place qui fut longtemps la sienne. Mais le lien entre l'École française d'Athènes et l'École française de Rome reste bien vivant, et il est particulièrement visible sur les nouveaux supports de l'édition scientifique.

De l'imprimé au numérique : la permanence d'un projet commun

La BEFAR est aujourd'hui diffusée sous forme numérique, notamment à travers Persée et OpenEdition.

Sur ces plateformes, les deux Écoles continuent d'apparaître côte à côte. Les collections sont présentées sous un cadre commun, avec des principes descriptifs partagés. Les ouvrages bénéficient de référentiels communs et les deux institutions poursuivent leur collaboration en matière de visibilité, de référencement et de diffusion sur Internet.

Plus de cent quarante ans après les premiers volumes, après plus de quatre cents ouvrages consacrés à une gamme extrêmement vaste de sujets, la BEFAR demeure donc, d'une certaine manière, fidèle à ses origines.

L'environnement scientifique reste concurrentiel, sans doute l'est-il même davantage encore qu'au XIX^e siècle, mais la collection a démontré une remarquable capacité d'adaptation.

Du traité ministériel de 1877 aux plateformes numériques contemporaines, les outils ont profondément changé. Le projet, lui, demeure étonnamment cohérent : publier les résultats de la recherche, assurer leur diffusion la plus large possible, affirmer la présence des deux institutions dans le paysage scientifique international et faire de l'édition un instrument à part entière de leur politique scientifique.

Plus de cent quarante ans après sa création, ce recueil commun continue ainsi de rendre compte des travaux, de l'histoire et de l'excellence scientifique de l'École française d'Athènes et de l'École française de Rome.

<https://www.youtube.com/embed/dXPcEgrmaZ0>

Révision #2

Créé 2026-09-10 16:57:11 EEST par Bertrand Grandsagne

Mis à jour 2026-09-10 17:27:41 EEST par Bertrand Grandsagne